

PUBLIC

Toute personne ayant à mettre en œuvre des systèmes d'accroche et de levage simples ou complexes
Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.

PRÉ REQUIS

Avoir suivi la formation « Travaux en hauteur » et « Accroche et levage »
Avoir une bonne condition physique générale
Ne pas souffrir de vertiges

OBJECTIFS

Être capable d'anticiper la réalisation de points d'accroche et d'effectuer les interventions nécessaires à ces fins
Acquérir les notions de calcul de charges, de réactions aux appuis, de tensions d'élingues
Savoir calculer et réaliser un élingage en « Y »
Être capable de prévenir tout risque d'accident lié à la réalisation de points d'accroche destinés à la suspension d'équipements de spectacles (décors, structures, enceintes acoustiques, écrans) et à leur suspension au-dessus des personnes

CONTENU

Rappel des connaissances :

- Sensibilisation aux risques et à la réglementation spécifique
- Compréhension des limites d'utilisation des accessoires de levage : CMU, charge de rupture, mode d'élingage, etc.
- Particularités de la suspension de charge au-dessus des personnes et/ou à la suspension de personnes
- Notions de physique et de géométrie des forces appliquées aux suspensions d'équipements : élingages en Y
- Calcul de charges, remontées en charpente et réactions aux appuis
- Calcul des angles, tensions d'élingues et calcul de « Y »
- Choix de la position et réalisation de points d'accroches par élingage des structures existantes
- Gestion des opérations de levage dans l'environnement d'une préparation de spectacle
- Méthodes de sécurisation des équipements suspendus au-dessus des personnes



Exercices pratiques :

- Travaux en hauteur, circulation sur les structures, techniques de travail en suspension
- Réalisation des points d'élingage dans différentes configurations, prise en compte de la géométrie et des forces
- Travail en équipe, préparation au sol, assistance mutuelle
- Mise en application et réalisation concrète de points d'accroches de tout type, points droits, « Y », pattes d'oie
- Installation de ligne de vie et d'anti-chute

ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE

Chaque participant est tenu de disposer de ses équipements de protection individuels personnels ou fournis par l'employeur à savoir : chaussures et gants de sécurité, harnais conforme EN 361, casque conforme EN 12492 et EN 397, double longe EN 354 (avec absorbeurs EN 355), mousquetons grande ouverture EN 362.

VALIDATION

La formation sera validée par un test théorique et pratique en fin de session.

*Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.
Remise aux participants des attestations de formation afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation correspondante.*

INTERVENANTS

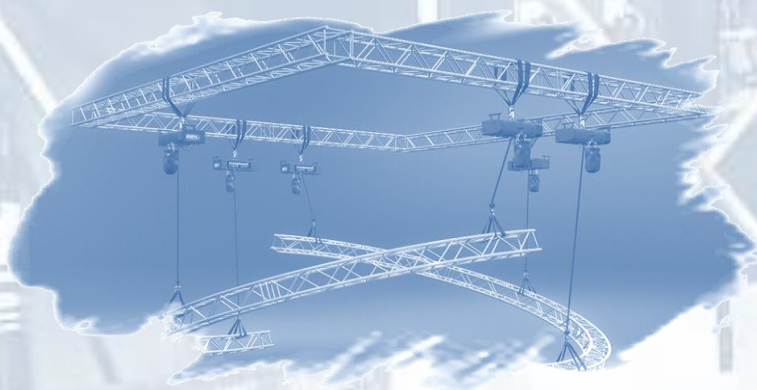
Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité, en activité.

DURÉE, COÛT PÉDAGOGIQUE

5 jours (35 heures)

Coût : nous consulter

Contactez-nous au 02 51 86 47 84 pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra).



Document non contractuel